



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Le Président

PRE
Case postale 3964
1211 Genève 3

Ville de Genève Direction générale
Reçu le: 17 AVR. 2018
Séance CA du:
Décision:
A traité par:
Copies:

Fo
No 90/18

Diffusion

M. Pagani
Mmes Salerno
Alder
MM. Kanaan
Barazzone
Moret
Burri
Schweri

SCM
Service juridique
Dossiers-documentation

D É C I S I O N

du **12 AVR. 2018**

approuvant la délibération du conseil municipal de la Ville
de Genève du 7 février 2018

vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DEPARTEMENT PRESIDENTIEL

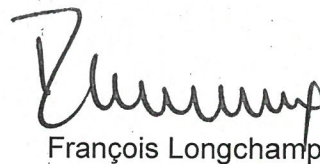
D É C I D E

La délibération du conseil municipal de la Ville de Genève du 7 février 2018, ayant
pour objet :

**la désaffectation de la sous-parcelle N° dp 3461B d'environ 41 m², de Genève,
section Eaux-Vives, dans le secteur de la rue Viollier, selon le dossier de
mutation N° 4/2017, et de la sous-parcelle N° dp 3011B d'environ 90 m², de
Genève, section Eaux-Vives, du chemin Frank-Thomas, selon le dossier de
mutation N° 5/2017,**

EST APPROUVÉE avec la remarque suivante :

*En application des articles 11, alinéa 2, lettre c de la loi sur le domaine public (LDPu –
L 1 05) et 9A du règlement concernant l'utilisation du domaine public (RUDP –
L 1 10.12), la désaffectation des sous-parcelles N°s dp 3461B, d'environ 41 m² et
dp 3011B, d'environ 90 m², du domaine public de la commune de la Ville de Genève
est approuvée.*


François Longchamp

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :
Genève 2 ex
DMO, SSCO-SF, SSCO-SJ 1 ex
SSCO 2 ex



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
**Service de surveillance
des communes**

Annexe à la décision PRE du **12 AVR. 2018**
Certifiée conforme au texte voté par le conseil municipal



VILLE DE
GENÈVE

Législature 2015-2020
Séance du 7 février 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les mutations de projet N° 4/2017 (annexe G) et N° 5/2017 (annexe H) établies par M. Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel, en date du 20 février 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 58 oui contre 8 non

Article unique. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à désaffecter la sous-parcelle DP N° 3461B de Genève, section Eaux-Vives, d'environ 41 m² dans le secteur de la rue Viollier selon la mutation de projet N° 4/2017 (annexe G) établie par M. Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel, en date du 20 février 2017 et de la sous-parcelle DP N° 3011B de Genève, section Eaux-Vives, d'environ 90 m² du chemin Frank-Thomas selon la mutation de projet N° 5/2017 (annexe H) établie par M. Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel, en date du 20 février 2017.

* * *